

Que disent les chiffres ?

En 2004 (dernières statistiques connues), sur 102'052 contribuables, 3045 disposaient d'une fortune effective supérieure à un million de francs et 2203 d'une fortune imposable supérieure à cette somme.

Sur une fortune imposable totale de 14,296 milliards de francs, les 2203 contribuables millionnaires (2,16% du total des contribuables) en détenaient 6,101 milliards, soit le 42,68%. C'est cette tranche de contribuables que l'initiative entend toucher.

Afin de tenir compte de deux catégories de contribuables qui ne disposent pas nécessairement de liquidités importantes (personnes habitant personnellement leur maison familiale et personnes dont une partie de la fortune est représenté par leur outil de travail), il a été décidé de ne pas fixer un taux trop élevé dès le seuil retenu d'un million de francs. C'est la raison pour laquelle le taux de la participation demandée s'échelonne de 0,1% à 0,9% pour les fortunes imposables situées entre un et deux millions de francs (avec une moyenne estimée à 0,5%) et qu'elle est fixée à 1% pour les fortunes supérieures à deux millions de francs. Ces taux permettraient d'encaisser les montants suivants:

1384 contribuables entre un et deux millions	0,5% de 1'891'173'700	9,455 millions
819 contribuables au-dessus de 2 millions	1,0% de 4'209'756'612	42,097 millions
Total		<u>51,552 millions</u>

Pourquoi une participation des grandes fortunes, limitée dans le temps?

Au cours de ces dernières années, le canton de Neuchâtel s'est fortement enrichi, à tel point qu'il a passé de la catégorie des cantons à capacité financière faible à celle des cantons à capacité financière moyenne, ce qui lui fera perdre des millions de subventions fédérales.

Cet accroissement de la richesse a profité à une petite minorité, preuve en est que le nombre de millionnaires a passé en 10 ans de 1300 à plus de 3000. En revanche, il y a toujours davantage de démunis puisque 17% des Neuchâtelois vivent dans la pauvreté. Les caisses de l'Etat et des communes, elles, sont toujours plus vides, ce qui a contraint les collectivités publiques à prendre des mesures d'économies drastiques.

En ce qui concerne l'Etat, on a demandé un tout petit geste aux riches et on a imposé des sacrifices énormes aux plus faibles qui bénéficient de l'aide sociale, de l'aide complémentaire AVS ou de subsides à l'assurance-maladie. Chaque semaine, les journaux neuchâtelois sont remplis de lettres de lecteurs se plaignant des mesures anti-sociales prises par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat, ce qui prouve bien que les autorités ont fait fausse route. Par ailleurs, on exerce de fortes pressions sur la fonction publique, ce qui signifie, à terme, une importante baisse des prestations offertes à la population neuchâteloise.

Les budgets des prochaines années s'annoncent encore plus difficiles que celui de 2006 en raison du frein à l'endettement voulu par le peuple neuchâtelois. Dès lors, l'alternative est simple: ou on continue de tailler dans les dépenses (avec malheureusement une prédilection pour celles qui touchent au social, à l'éducation, à la culture et à la fonction publique), soit on trouve de nouvelles recettes.

Les syndicats, avec l'appui de plusieurs partis politiques et de nombreuses associations, estiment que c'est dans cette dernière direction qu'il faut rechercher des solutions. L'augmentation des taxes et du prix de certaines prestations est une mesure injuste car elle touche de manière semblable les riches et les pauvres. Reste donc la fiscalité, solution d'autant plus justifiée que les gros contribuables et les entreprises ont bénéficié de plus de 100 millions de francs de cadeau par année depuis 1995. Contrairement à ce que certains milieux économiques ou politiques veulent faire croire, le canton de Neuchâtel n'est pas un enfer fiscal. Pour les entreprises qui se sont implantées au cours des dernières années, il représente au contraire un véritable paradis fiscal.

Il appartient aux partis politiques de proposer des changements structurels dans la législation fiscale neuchâteloise pour améliorer les recettes: élévation du plafonnement sur le revenu et la fortune, lutte contre la fraude et l'évasion fiscale, meilleur rendement de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. En attendant l'entrée en vigueur de telles mesures (au mieux dans 3 ou 4 ans), le Comité pour la cohésion sociale du canton, qui regroupe tous les syndicats, trois partis politiques de gauche et plusieurs associations, a décidé de lancer une initiative populaire par laquelle il demande d'introduire une participation des grandes fortunes, limitée dans le temps. Pour arriver à l'objectif visé (50 millions de francs par année pendant 4 ans), les fortunes supérieures à deux millions de francs seraient ponctionnées à raison de 1% (taux plus faible et progressif entre un et deux millions). La récolte des signatures commencera symboliquement le 1^{er} mai.

Par le lancement d'une initiative populaire, les différents partenaires du Comité pour la cohésion sociale du canton veulent montrer qu'ils ne se contentent pas de dénoncer les mauvais choix des autorités cantonales mais qu'ils entendent contribuer activement au redressement des finances du canton, à la sauvegarde d'un service public performant et au maintien d'une paix sociale menacée par des inégalités qui prennent une dimension démesurée.